

## NIVEAU 3

Nous proposons des formations permettant, après examen, d'obtenir la certification des agents de Contrôle non Destructif de niveau 3.



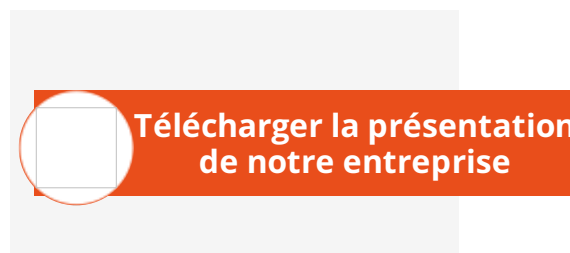
La norme ISO 9712, référentiel utilisé en France par la COFREND pour la certification des agents de Contrôle non Destructif, définit très clairement le rôle de l'agent niveau 3 :

Un agent certifié Niveau 3 **a démontré sa compétence pour réaliser et diriger toute opération d'essai non destructif** pour laquelle il est certifié, c'est-à-dire :

- ✓ sa compétence pour **évaluer et interpréter les résultats** en termes de normes, codes ou spécifications existants ;
- ✓ une **connaissance pratique suffisante des matériaux, de la fabrication, de la technologie des procédés et des produits applicables**, pour pouvoir choisir les méthodes d'END, et aider à l'établissement des critères d'acceptation lorsque, par ailleurs, aucun critère n'est disponible.
- ✓ une **connaissance générale dans le domaine d'autres méthodes d'END.**

Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, un agent de Niveau 3 peut être autorisé à :

- ✓ assumer **l'entière responsabilité** d'une **installation d'essai non destructif** ou d'un **centre d'examen et de son personnel** ;
- ✓ **établir, vérifier** (exactitude éditoriale et technique) **et valider les**



**instructions et procédures** d'essai non destructif ;

- ✓ **interpréter** les normes, codes, spécifications et procédures ;
- ✓ **décider** quelles sont les méthodes, procédures et instructions qu'il convient d'utiliser pour un essai non destructif spécifique ;
- ✓ **exécuter et surveiller** toutes les tâches de tous niveaux ;
- ✓ **guider le personnel** END de tous les niveaux.

Avant de se présenter à la certification, le candidat doit :

- ✓ **Etre niveau 2** dans la méthode et le secteur concerné (ou au minimum avoir passé la partie pratique de l'examen niveau 2)
- ✓ Avoir **plusieurs années d'expérience professionnelle** dans la méthode
- ✓ Avoir **réussi l'examen de base** (sauf s'il possède une certification de niveau 3 en cours de validité dans une autre méthode).

La première étape de l'examen niveau 3 consiste en un examen de base. **Nous recommandons deux stages :**

- ✓ Sciences des matériaux (stage 701)
- ✓ Méthodes complémentaires de niveau 2 (stage 005) (choix des méthodes à nous communiquer à l'inscription au stage).

Pour la seconde étape de l'examen niveau 3, un stage est obligatoire de niveau 3 dans chaque méthode.

### Nos stages niveau 3 :



**[Formation Sciences des matériaux : stage 701](#)**



**[Préparation à la certification COFREND niveau 3 : information sur les méthodes complémentaires \(niveau 2\) : stage 005](#)**



**[Entraînement à la rédaction de procédure UT : stage 117](#)**



**[Formation Ultrasons niveau 3 : stage 103](#)**



**[Formation Ultrasons - TOFD niveau 3 : stage 114](#)**



**[Entraînement à la rédaction de procédure RT : stage 313](#)**



**[Formation Radiographie niveau 3 : stage 303](#)**



[\*\*Formation Contrôle visuel niveau 3 : stage 008\*\*](#)



[\*\*Entraînement à la rédaction de procédure VT : stage 009\*\*](#)



[\*\*Formation Magnétoscopie niveau 3 : stage 403\*\*](#)



[\*\*Entraînement à la rédaction de procédure MT : stage 406\*\*](#)



[\*\*Entraînement à la rédaction de procédure PT : stage 505\*\*](#)



[\*\*Formation Ressuage niveau 3 : stage 503\*\*](#)



[\*\*Formation Courants de Foucault niveau 3 : stage 603\*\*](#)



[\*\*Formation Etanchéité niveau 3 : stage N° 803\*\*](#)

[Mentions légales](#)

[Cookies](#)

[Plan du site](#)

[Les sites du Groupe](#)



[Configurer les cookies](#)